

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement
avant de vous engager.

Guide d'accueil

Tout savoir sur votre carte
de crédit Conforama Visa Aurore
associée à votre crédit renouvelable



PLUS RESPONSABLES, ENSEMBLE

Avec notre partenaire

Conforama



Votre nouvelle carte de crédit Conforama Visa Aurore : elle en fait plus pour vous !

Pour être encore plus proche de vous et de vos attentes, **votre magasin Conforama vous ouvre l'accès à de nombreux privilèges et services exclusifs.**

Votre nouvelle carte de crédit Conforama Visa Aurore, adossée à un crédit renouvelable Cetelem, est le moyen pour payer vos achats au comptant, financer vos projets à crédit et gérer au mieux votre budget.

Dans ce guide, découvrez **les avantages associés à votre carte et à votre crédit renouvelable ainsi que toutes les clés pour bien l'utiliser.**

Bonne lecture et à très bientôt.





Toutes les informations nécessaires à l'utilisation de votre carte.



1• Choisissez votre code

Pour personnaliser le code confidentiel de votre carte de crédit Conforama Visa Aurore, **un SMS "Info Carte" vous sera adressé**. Vous saisissez la référence indiquée dans le sms et votre date de naissance sur "choisirmoncode.fr" (coût de connexion selon opérateur). Mémo-risez votre code, vous ne recevrez pas de courrier de confirmation.

2• Recevez votre carte

Votre carte de crédit vous sera adressée **par courrier à votre domicile**.

3• Activez votre carte

Pour pouvoir utiliser votre carte de crédit au quotidien, **il vous suffit d'effectuer un premier retrait dans un distributeur automatique de billets⁽¹⁾ ou un paiement⁽²⁾** (débit au comptant par défaut) dans un magasin Conforama ou tout autre magasin du réseau Visa (hors achats en ligne).



Voir conditions et renvois en page 23.

Profitez du menu interactif pour vous rendre directement sur le contenu qui vous intéresse

Sommaire :

Vos paiements et vos retraits	P 5
De nombreuses possibilités de paiement.	
Votre crédit renouvelable	P 13
Votre demande de financement et vos formules de remboursement.	
Vos avantages fidélité	P 17
Vos avantages et services exclusifs.	
Votre assurance au quotidien	P 19
La garantie d'être toujours bien protégé.	
Conditions générales	P 22
Le fonctionnement du service « Mensualité d'alerte ».	
Mentions légales	P 23

Vous avez toujours le choix du règlement !



Le règlement de vos achats

Chez Conforama et sur conforama.fr (coût de connexion selon opérateur), **vous avez le choix** ! Votre carte de crédit Conforama Visa Aurore, associée à votre crédit renouvelable Cetelem, vous permet de régler vos achats au comptant ou à crédit, conformément à la loi, dans la limite du montant disponible de votre crédit renouvelable.

• Le paiement au comptant

Vous pouvez payer au comptant le montant de votre achat, il sera alors débité de votre compte bancaire par prélèvement différé gratuit jusqu'à 40 jours en fonction de la date à laquelle vous avez effectué votre achat ou par prélèvement immédiat.

• Le paiement à crédit

Vous pouvez choisir **de payer vos achats en plusieurs mensualités à crédit**⁽²⁾. Réglez ainsi à votre rythme suivant les modalités prévues dans votre contrat de crédit renouvelable Cetelem.

Bon à savoir

À réception de votre relevé de compte, vous avez encore la **possibilité d'opter pour un paiement à crédit de tout ou partie de vos achats initialement prévus en paiement comptant**. Pour cela, connectez-vous sur votre **Espace Personnel**⁽³⁾ sur www.cetelem.fr (coût de connexion selon opérateur)

ou appelez le **0 820 00 99 00** Service 0,12 €/min
+ prix appel

avant la date indiquée sur votre relevé de compte. Le remboursement de vos achats sera alors intégré dans vos prochaines mensualités, à compter de la réception de votre prochain relevé de compte.



Voir conditions et renvois en page 23.

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)



Des avantages toute l'année chez Conforama

- **Des offres promotionnelles**

Chez Conforama, en magasin ou sur internet, accéder à **nos offres de financement privilégiées** pour réaliser vos achats en toute sérénité.



Conforama

- **Le paiement en 3, 5, 10 ou 20 fois**

Avec les offres d'utilisation spéciale de votre crédit renouvelable, vous pouvez **échelonner vos paiements sur une durée fixe**.

Offre réservée aux titulaires du crédit renouvelable associé ou non à la carte de crédit Conforama Visa Aurore exclusivement dans les magasins Conforama, valable du 01/01/2017 jusqu'au 31/12/2017 pour une utilisation spéciale de votre crédit renouvelable de 75 € à 4 500 € remboursable sur une durée de 3 mois, de 150 € à 4 500 € remboursable sur 5 mois, de 300 € à 4 500 € remboursable sur 10 mois ou de 400 € à 4 500 € remboursable sur 20 mois (dans la limite du montant disponible de votre crédit renouvelable). Les mensualités de l'utilisation spéciale s'ajoutent à celles des utilisations courantes éventuelles et ultérieures de votre crédit renouvelable*. Voir conditions en magasin.

* Sous la forme d'une utilisation spéciale de votre crédit renouvelable et dans la limite de votre montant disponible.



Voir conditions et renvois en page 23.

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)



Le réseau Visa : une solution universelle de paiement

Grâce à votre carte de crédit Conforama Visa Aurore vous profitez de nombreux services pour faciliter vos règlements. **Votre carte vous permet de payer où vous voulez, quand vous voulez, en France mais aussi à l'étranger** et sur les sites Internet acceptant les cartes CB/Visa.



Le réseau Aurore : vos solutions de règlement

Votre carte de crédit Conforama Visa Aurore vous ouvre les portes de nombreuses enseignes. Avec elle, vous bénéficiez de **solutions de règlement** dans des **commerces affiliés au réseau Aurore** (selon propositions et conditions communiquées en magasin) : HI-FI, mobilier, beauté, mode...

Retrouvez toutes les enseignes affiliées au réseau Aurore :

- Connectez-vous sur le site www.aurore.com
(coût de connexion selon opérateur)
- Appelez le **0 821 080 180**

Service 0,12 € / min
+ prix appel



Aurore





CB comptant ou à crédit* : comment choisir sur le Terminal de Paiement ?

Quel que soit le Terminal de Paiement, “**CB Comptant**” est toujours proposé par défaut.

Si vous voulez régler votre achat au comptant, validez avec la touche verte.

Si vous souhaitez régler à crédit⁽²⁾ :

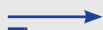
- 1 • **Tapez sur la touche correspondante pour effectuer votre choix.** Elle diffère selon le type de Terminal de Paiement.
- 2 • L'écran affiche alors “**CB Crédit**”*. **Validez le choix avec la touche verte.**
- 3 • **Saisissez votre code secret.**

Sans choix de votre part, vos règlements seront payables au comptant par défaut.



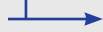
Règlement en caisse ou sur Internet :

Commerçants et sites marchands du réseau Aurore



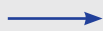
Solutions de paiement 

Commerçants français et sites marchands non Aurore



CB comptant ou CB crédit*

Commerçants étrangers et sites marchands Visa



CB comptant ou CB crédit*

* Dans les pays équipés de la technologie EMV uniquement. Sous réserve que le Terminal de Paiement Électronique du commerçant ou du site marchand puisse proposer ces choix.



Voir conditions et renvois en page 23.

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)



Sur Internet, vous êtes aux commandes !

• Payez en ligne sur les sites Verified by Visa

Vérfifié par
VISA

Il s'agit d'un programme Visa conçu pour les titulaires de cartes Visa pour les **protéger contre l'utilisation frauduleuse de leur carte**. À l'aide d'une simple procédure de contrôle, nous vous demandons de confirmer votre identifiant lors de vos achats avec votre carte de crédit Conforama Visa Aurore sur les sites web marchands équipés de cette solution.

Comment ça fonctionne ?

Lors d'un achat en ligne sur un site web marchand équipé de la solution Verified by Visa, il vous sera demandé un code d'accès à usage unique afin de valider votre transaction. **Vous recevrez ce dernier par SMS directement sur votre mobile**. Pour cela, veillez à bien nous communiquer votre numéro de mobile afin de recevoir un code d'accès à chaque fois que vous réalisez un achat sur des sites de ce type. Sinon, vous ne pourrez pas effectuer votre transaction.

Bon à savoir

Vous êtes couvert grâce à la **Garantie Livraison Internet**. Pour en savoir plus, rendez-vous page 20.



- **Payez en ligne en associant votre carte de crédit à un compte PayPal**

En associant votre carte de crédit Conforama Visa Aurore à un compte PayPal, vous pouvez **régler vos achats** sur les nombreux **sites acceptant ce mode de paiement**.

- > **Plus besoin de saisir votre numéro de carte à chaque fois** : une adresse e-mail et un mot de passe suffisent.
- > **Pour créer votre compte PayPal en ligne** : connectez-vous sur www.cetelem.fr (coût de connexion selon opérateur), cliquez sur « Ajouter votre carte de crédit Conforama Visa Aurore à votre compte PayPal » et laissez-vous guider !



Conseils pour vos achats sur Internet :

- Ne saisissez pas votre numéro de carte devant des inconnus. Veillez à être dans un **environnement qui préserve la confidentialité** des informations.
- Vérifiez que le site sur lequel vous effectuez votre transaction est **bien sécurisé**.
- N'hésitez pas à **consulter les mentions légales des sites** en question (nom et coordonnées de l'entreprise).
- Si vous avez un doute, **pensez à consulter les forums** pour voir les expériences des autres consommateurs.



Dans les distributeurs, c'est vous qui décidez !

Votre carte de crédit Conforama Visa Aurore vous permet de faire des retraits **7j/7 et 24h/24** et vous donne le choix entre le retrait au comptant ou à crédit⁽²⁾ si le distributeur de billets le propose.

Précautions à prendre lors de vos retraits :

- **En France** : vous pouvez retirer des espèces dans tous les distributeurs automatiques de billets affichant le logo CB.
- **À l'étranger** : vous pouvez retirer des devises locales dans plus de 820 000 distributeurs automatiques de billets affichant le logo Visa.
- Personne n'est habilité à vous demander votre code, y compris la police. **Ne révélez votre code à personne ni à aucun organisme.**
- Composez-le toujours à l'**abri des regards.**
- **Signalez toutes erreurs ou anomalies** à votre conseiller.



Bon à savoir

En fonction du distributeur automatique de billets, vous pouvez ne disposer que d'un seul choix. Dans ce cas, par défaut, c'est le choix « débit » qui s'affichera.

A réception de votre relevé de compte, **vous pouvez changer d'avis et opter pour un paiement** à crédit de tout ou partie des achats et/ou des retraits du mois pour lesquels vous aviez choisi un paiement au comptant.



Voir conditions et renvois en page 23.

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)



La tarification et les plafonds des opérations en détail

• Paiements

- > En France et dans les pays de la zone Euro : 0 €
- > Hors zone Euro (en fonction du pays) : 1,88% maximum du montant dépensé.

• Retraits d'espèces

- > En France et dans les pays de la zone Euro : 0 €
- > Hors zone Euro (en fonction du pays) : 2,29 € + 1,88% maximum du montant du retrait en distributeurs, 3,20 € + 1,88% maximum du montant du retrait en guichets.

• Plafonds des retraits

- > **Plafond de retraits** : 300 € / jour et 600 € sur 7 jours glissants (dans la limite du montant disponible de votre crédit renouvelable).
- > **Plafond de paiement** : dans la limite du montant disponible de votre crédit renouvelable.

• Frais divers

- > **Frais d'opposition sur votre carte de crédit Conforama Visa Aurore** : gratuit.



Votre crédit renouvelable toujours là pour financer un besoin ou un imprévu



Le crédit renouvelable vous permet de disposer d'une somme d'argent, que vous pouvez utiliser en cas de besoin, en partie ou en totalité pour régler vos achats et des dépenses imprévues, en demandant un financement, moyennant le paiement d'intérêts sur la partie à rembourser, dans la limite du montant disponible de votre crédit renouvelable. Si le crédit renouvelable n'est pas utilisé en totalité, seule la partie utilisée à crédit génère des intérêts. Si vous le souhaitez, vous pouvez également rembourser par anticipation, en totalité ou en partie, sans frais, conformément à la loi.

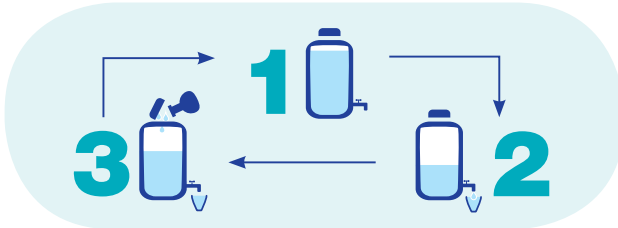


Fonctionnement de votre crédit renouvelable

1> Vous disposez d'un crédit renouvelable Cetelem. La somme dont vous disposez sur votre crédit renouvelable est à votre disposition pour financer un besoin ou une dépense imprévue. Les conditions de remboursement figurent sur votre contrat de crédit.

2> Vous pouvez utiliser tout ou partie de cette somme pour financer vos achats en magasin, sur Internet ou demander un virement sur votre compte bancaire, dans la limite du montant disponible de votre crédit renouvelable. Les intérêts sont calculés uniquement sur la partie utilisée à crédit de votre crédit renouvelable.

3> Votre crédit renouvelable se reconstitue ainsi au fur et à mesure de vos remboursements. Le capital remboursé devient alors disponible pour répondre à de nouveaux besoins.





Des formules de remboursement sur-mesure

Vous choisissez la formule de remboursement qui vous convient le mieux⁽⁴⁾. Chaque formule de remboursement détermine une durée maximale de remboursement pour le solde débiteur⁽⁵⁾ des utilisations ordinaires de votre crédit renouvelable. Vous pouvez changer la formule de remboursement sans aucune formalité, autant de fois que vous le souhaitez, à tout moment⁽⁶⁾.

Formules de remboursement	Montant de votre crédit renouvelable	
	Jusqu'à 3 000 € inclus	Supérieur à 3 000 €
Formule 6 mois maximum	✓	✓
Formule 12 mois maximum	✓	✓
Formule 24 mois maximum	✓	✓
Formule 36 mois maximum	✓	✓
Formule 48 mois maximum		✓
Formule 60 mois maximum		✓



Une tarification adaptée à la formule de remboursement

La tarification est différente⁽⁷⁾ en fonction de la formule de remboursement que vous avez choisie. Vous pouvez **bénéficier de taux plus attractifs en optant pour des formules de remboursement plus courtes.**

Le changement de formule se fait **sans signature de nouveau contrat** et ne concerne que les utilisations ordinaires de votre crédit renouvelable.

Bon à savoir

Pour changer de formule, 2 solutions :



Appelez votre Conseiller Cetelem au

0 820 00 99 00

Service 0,12 € / min
+ prix appel



Rendez-vous dans votre

Espace Personnel⁽⁸⁾

sur www.cetelem.fr

(coût de connexion selon opérateur)

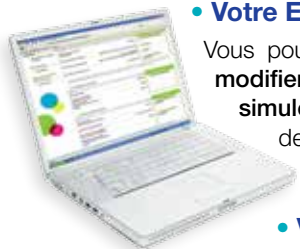


Voir conditions et renvois en page 23.

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)



Des outils de gestion pour maîtriser votre crédit renouvelable



• Votre Espace Personnel⁽³⁾

Vous pouvez consulter **le montant de votre crédit renouvelable**, **modifier la date de prélèvement⁽⁸⁾**, **gérer vos remboursements**, **simuler un changement de formule de remboursement⁽⁶⁾** avant de vous engager. Rendez-vous dans votre Espace Personnel⁽³⁾ sur Cetelem.fr (coût de connexion selon opérateur).

• Votre relevé de compte

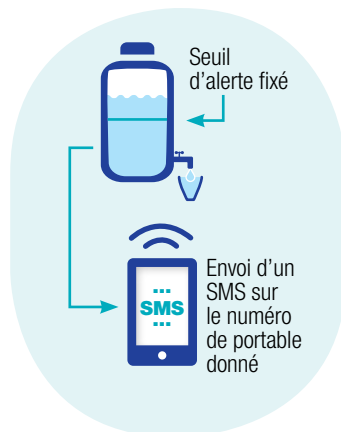
Chaque mois, **faites le point sur votre situation** conformément à la loi. Retrouvez les informations essentielles à la gestion de votre crédit renouvelable Cetelem.

Facilitez la gestion de votre crédit renouvelable en optant pour le relevé de compte en ligne :

- > **Accessible** : disponible gratuitement 7j/7 et 24h/24, il est conservé 12 mois dans votre Espace Personnel⁽³⁾.
- > **Sécurisé** : grâce à vos codes personnels de connexion.
- > **Pratique** : téléchargez vos relevés de compte et archivez-les au format PDF.

• Votre mensualité d'alerte par SMS*

Pour le remboursement du solde débiteur des utilisations ordinaires de votre crédit renouvelable, **vous fixez un montant de mensualité maximum à partir duquel vous souhaitez être averti** en cas de dépassement. Si vous dépassez le seuil fixé, **vous recevez un message sur votre téléphone portable⁽⁹⁾**. Cette mensualité d'alerte concerne les seules utilisations ordinaires (et non les utilisations spéciales) de votre crédit renouvelable.



Pour activer la mensualité d'alerte :

- > **Connectez-vous dans votre Espace Personnel⁽³⁾**.
- > **Cliquez** sur l'onglet « Mes crédits et services », rubrique « Crédit Renouvelable », puis sélectionnez « Montant de la mensualité et confirmation ».

> **Téléphonez au** **0 820 00 99 00** Service 0,12 € / min + prix appel

Votre Conseiller est à votre écoute pour vous aider et répondre à vos questions.

* Voir les Conditions de fonctionnement du service Mensualité d'alerte en page 22.



Voir conditions et renvois en page 23.

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)



Votre demande de financement en toute simplicité

Grâce à votre crédit renouvelable Cetelem, **vous pouvez disposer, sous 48 heures ouvrables, de la somme demandée par virement sur votre compte bancaire**, dans la limite du montant disponible de votre crédit renouvelable.

Pour obtenir votre financement :

- Appelez-nous au **0 820 00 99 00** Service 0,12 € / min + prix appel
- Connectez-vous à votre **Espace Personnel**⁽³⁾ sur www.cetelem.fr (coût de connexion selon opérateur)



Comment demander un financement dans votre Espace Personnel⁽³⁾ ?

- Cliquez sur votre numéro de compte puis, sur **“Financement”** dans le menu de gauche.
- **Choisissez le montant** que vous souhaitez obtenir.
- Sélectionnez votre **mode de règlement** “virement en 48h” ou “chèque”.
- Validez pour recevoir le montant souhaité⁽²⁾.

Bon à savoir

Vous pouvez **demande à tout moment et sans indemnité, la résiliation de votre contrat de crédit**, conformément à la loi.

Vous devrez toutefois rembourser, aux conditions prévues dans votre contrat, le montant restant dû et restituer les moyens d'utilisation du crédit renouvelable éventuellement mis à disposition.



Voir conditions et renvois en page 23.

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)

Conforama, toujours là pour récompenser votre fidélité !



Votre programme de fidélité, c'est pour vous le privilège d'accéder à de **nombreux services** et **récompenses** tout au long de l'année !
À client particulier, attentions particulières... Alors profitez-en, **c'est rien que pour vous !**



Vos chèques fidélité Confo+

Recevez 5% du montant de tous vos achats effectués en magasin et sur www.conforama.fr (coût de connexion selon opérateur), hors produits Marketplace by Confo, cumulés en Euro sur votre **cagnotte Confo+** et faites-vous plaisir grâce à vos **chèques Confo+**⁽¹⁰⁾.



30 jours pour changer d'avis

Parce que tout le monde peut se tromper, vous avez **30 jours pour changer d'avis** et échanger vos achats⁽¹¹⁾ réalisés en magasin ou sur www.conforama.fr (coût de connexion selon opérateur).



Les achats réalisés avec votre carte de crédit Conforama Visa Aurore seront réglés au comptant, selon le mode de paiement comptant en cours sur votre crédit renouvelable (débit immédiat ou différé). Vous pouvez choisir de les régler à crédit, selon les conditions en vigueur de votre contrat, au moment de l'achat et, en cas de paiement comptant différé, à réception de votre relevé de compte, en contactant le prêteur.



Voir conditions et renvois en page 23.

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)



Un avantage qui roule

Jusqu'à 2h de **location gratuite** dès 300 € d'achats*.



Vous surprendre toute l'année

À client particulier, attentions particulières... Grâce à votre carte, **profitez de privilèges imaginés rien que pour vous** : avant-premières, surprise anniversaire, soirées privées, événements... Et de nombreuses offres et remises tout au long de l'année !



Un espace dédié à vos envies

Accédez à un espace dédié sur conforama.fr (coût de connexion selon opérateur). L'espace **ma carte Confo+**** vous permet de suivre **votre compte Confo+** et de connaître le montant de **vos chèques Confo+** à dépenser dans les magasins Conforama.



* Offre valable pour les adhérents au programme ma carte Confo+. Location gratuite d'une camionnette jusqu'à 2h dès 300 € d'achat effectué chez Conforama. Sous réserve de disponibilité du véhicule en magasin.

** Ma carte Confo+ est un programme de fidélité proposé par Conforama. Voir tarifs et conditions générales de fidélité en magasin et sur www.conforama.fr (coût de connexion selon opérateur).

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)

La garantie d'être toujours bien protégé



L'Assurance Emprunteur

L'Assurance Emprunteur^(a) garantit le **remboursement de votre crédit** en cas de décès, de perte totale et irréversible d'autonomie, d'incapacité temporaire totale de travail ou de perte d'emploi.

Les garanties prennent effet après un délai de carence de 180 jours à compter de la date de conclusion du contrat d'assurance. Pendant cette période, les garanties ne peuvent pas s'appliquer sauf lorsque la survenance de l'évènement couvert par votre Assurance Emprunteur est d'origine accidentelle.

Cette assurance facultative prend en charge^(b), en fonction de l'option choisie, le remboursement de vos mensualités en cas :

- d'incapacité temporaire et totale de travail suite à une maladie ou un accident,
- de perte d'emploi suite à un licenciement

La prise en charge^(b) des mensualités commence au plus tôt après la période de franchise^(c), et elle est limitée à **18 remboursements mensuels** en un ou plusieurs sinistres.

En cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie, selon l'option choisie, l'assurance **solde^(b) votre crédit***.

(a) L'assurance emprunteur est un produit issu de la convention d'assurance collective N° 2653/659, réservée aux titulaires d'un compte de crédit renouvelable consenti par **BNP Paribas Personal Finance**, Société Anonyme au capital de 529 548 810 € - 542 097 902 R.C.S Paris - Siège Social : 1, boulevard Haussmann - 75009 Paris - N° ORIAS : 07 023 128 (www.orias.fr) et souscrite par ce dernier auprès de **CARDIF Assurance Vie** - S. A. au capital de 719 167 488 € - 732 028 154 R.C.S Paris - Siège social : 1, boulevard Haussmann - 75009 Paris, et **CARDIF-Assurances Risques Divers** - S. A. au capital de 16 875 840 € - 308 896 547 R.C.S Paris - Siège social : 1, boulevard Haussmann - 75009 Paris, Entreprises régies par le Code des assurances.

(b) Dans les conditions et limites fixées dans la notice d'information annexée à votre contrat de crédit.

(c) Si vous avez choisi la formule décès, perte totale et irréversible d'autonomie, incapacité temporaire totale de travail et perte d'emploi (DIMC), l'assureur indemnise à compter du 91^e jour qui suit la perte d'emploi ou l'incapacité temporaire totale de travail. Si vous avez choisi la formule décès, perte totale et irréversible d'autonomie, incapacité temporaire totale de travail (DIM), l'assureur indemnise à compter du 31^e jour qui suit l'incapacité temporaire totale de travail.

* Toutes les offres de crédit sont accompagnées d'une notice d'information précisant les conditions de prises en charges et les exclusions sur les garanties proposées. N'oubliez pas de la consulter et de la conserver en cas d'adhésion aux options d'assurances qui vous sont proposées par Cetelem en garantie de vos crédits.

Vous êtes toujours protégés, vous et vos achats



Avec la carte de crédit Conforama Visa Aurore, faites vos achats sereinement !
Vous bénéficiez d'assurances et d'assistances qui vous couvrent suite à vos achats et pendant vos déplacements.

Vous êtes couverts dans tous vos déplacements

Pour tout voyage réglé avec votre carte de crédit Conforama Visa Aurore, **vous bénéficiez des garanties réservées aux détenteurs d'une carte Visa :**

- **L'assurance Individuelle Accident Voyage**

Vous êtes couvert en cas de décès ou d'infirmité permanente résultant d'un accident à bord d'un transport public ou d'un véhicule de location, à condition que vos règlements soient faits en intégralité avec la carte de crédit Conforama Visa Aurore.

- **L'assistance Médicale et Rapatriement dans vos déplacements privés**

Hospitalisation à l'étranger, frais médicaux et rapatriement... **Vous êtes pris en charge dans le monde entier** (sauf pays à risques, voir détails et limites des garanties et des assureurs partenaires dans la notice d'assurances Conforama Visa Aurore).

Vos achats sur Internet sont couverts



Avec la **Garantie Livraison Internet⁽¹⁵⁾**, vous êtes couvert en cas de non livraison ou de livraison non-conforme de vos achats neufs compris entre 50 et 1 500 € TTC, réglés intégralement sur un site Internet marchand de la zone euro avec votre carte de crédit Conforama Visa Aurore. Le montant de la prestation est limité à 1 500 € TTC par sinistre dans

la limite de deux sinistres par an (pour toute livraison par envoi postal avec solution de suivi ou par transporteur privé en France Métropolitaine par un site marchand situé dans la zone euro).



Voir conditions et renvois en page 23.

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)



Pour utiliser votre carte en toute sécurité

- **Perte ou vol de votre carte**

Faites opposition sans tarder et au plus tard dans les 13 mois suivant la date du débit de l'opération*. Pour cela, appelez le **centre d'opposition**, joignable 24h/24 au

01 40 14 46 00

Service gratuit
+ prix appel

et depuis l'étranger au 00 33 1 40 14 46 00 ou au numéro figurant sur les distributeurs du réseau Visa.

Confirmez votre opposition par **lettre recommandée** adressée à votre Centre Relation Client Cetelem - 95908 Cergy-Pontoise Cedex 09.

En cas de vol, joignez à votre courrier le récépissé de la déclaration faite à la Police ou au consulat si vous êtes à l'étranger.

- **Utilisation frauduleuse**

En cas de paiement frauduleux à distance ou de contrefaçon de votre carte alors que vous êtes toujours en possession de celle-ci, **adrezsez sans tarder une réclamation écrite** à votre Centre de Relation Client Cetelem et au plus tard dans les treize mois suivant la date du débit de l'opération*.



*Ce délai est ramené à 70 jours, si l'opération de paiement contestée a été effectuée hors de l'Espace Économique Européen (EEE) et hors de Saint Pierre et Miquelon et de Mayotte.

Conditions de fonctionnement du service « Mensualité d'alerte »

BNP Paribas Personal Finance, Société Anonyme, au capital de 529 548 810 euros, dont le siège social est à Paris 9^e - 1, Boulevard Haussmann, immatriculée sous le numéro 542 097 902 RCS Paris, (dénommée ci-après le « prêteur ») met gratuitement à la disposition du titulaire d'un crédit renouvelable souscrit à compter du 10/07/2012 (dénommé ci-après « l'emprunteur ») un service « Mensualité d'alerte » (dénommé ci-après le Service).

Ce service permet à l'emprunteur de se fixer un seuil d'alerte et de recevoir un message sur son téléphone portable, l'informant que la prochaine échéance à régler pour le remboursement des utilisations ordinaires de son crédit renouvelable dépassera pour la première fois le seuil d'alerte qu'il s'est préalablement fixé. Si, à la suite de l'envoi de ce message, l'emprunteur ne modifie pas le seuil d'alerte qu'il s'était fixé, plus aucun message d'information ne lui sera envoyé jusqu'à ce que celui-ci choisisse un nouveau seuil d'alerte. Par ailleurs, il est précisé que l'envoi de ce message d'information ne suspendra pas le droit pour l'emprunteur d'utiliser son crédit renouvelable.

Pour bénéficier de ce service, l'emprunteur devra au préalable :

- en faire la demande auprès du prêteur par téléphone ou, le cas échéant, en accédant à l'Espace Personnel[®] sur le site Internet du prêteur ;
- communiquer le numéro de son téléphone portable sur lequel sera envoyé le message d'information et informer le prêteur dans les meilleurs délais de toute modification de ce numéro ;
- fixer le montant d'échéance servant de seuil d'alerte, pour le remboursement des utilisations ordinaires de son crédit renouvelable. Ce seuil d'alerte sera affiché sur son relevé de compte.

L'emprunteur pourra à tout moment désactiver le service ou modifier son seuil d'alerte en faisant la demande par téléphone ou, le cas échéant, en accédant à l'Espace Personnel[®] sur le site Internet du prêteur. Le nouveau seuil d'alerte sera affiché dans le relevé de compte du mois suivant ladite modification.

Par ailleurs, l'emprunteur est informé que l'envoi du message d'information sera interrompu dans l'un des cas suivants :

- la communication d'un numéro de téléphone portable invalide ou la suppression du numéro de téléphone portable par l'emprunteur ;
- en cas d'impayé ;
- en cas de prise en charge des remboursements par l'assurance.

Enfin, le prêteur ne pourra être tenu responsable de l'inexécution ou de la mauvaise exécution de ce service, consécutive soit à un cas de force majeure, soit à un mauvais fonctionnement du matériel ou du réseau de télécommunications, dont il n'a pas la maîtrise.

Le prêteur se réserve le droit de modifier les conditions de fonctionnement du présent service ou d'y mettre fin, sous réserve d'en aviser l'emprunteur par tous moyens 30 jours avant la date d'entrée en vigueur des dites modifications.



Voir conditions et renvois en page 23.

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)



Mentions légales

Carte de crédit Conforama Visa Aurore facultative, associée à un crédit renouvelable. Programme de fidélité proposé aux porteurs de la carte de crédit par Conforama pour une cotisation annuelle de 15 €.

Les achats réalisés avec votre carte de crédit Conforama Visa Aurore seront réglés au comptant, selon le mode de paiement comptant en cours sur votre crédit renouvelable (débit immédiat ou différé). Vous pouvez choisir de les régler à crédit, selon les conditions en vigueur de votre contrat, au moment de l'achat et, en cas de paiement comptant différé, à réception de votre relevé de compte, en contactant le prêteur.

Offre de crédit renouvelable d'un montant consenti pouvant aller de 150 € à 4 500 € et comportant différentes formules de remboursement : 6, 12, 24, 36, 48 ou 60 mois maximum. Les formules de remboursement 48 et 60 mois maximum sont proposées uniquement pour les crédits renouvelables d'un montant supérieur à 3 000 €.

- (1) Ces retraits peuvent être effectués dans la limite du montant disponible de votre crédit renouvelable et sont plafonnés à 300 € par jour et 600 € sur une période de 7 jours glissants. Les retraits réalisés en France et dans les autres pays de la zone euro sont gratuits. Tarification maximum par retrait hors zone euro 2,29 € + 1,88 % du montant du retrait dans tous les distributeurs automatiques de billets et 3,20 € + 1,88 % du montant du retrait en guichet.
- (2) Dans la limite du montant disponible de votre crédit renouvelable.
- (3) Sous réserve de votre adhésion à l'Espace Personnel, qui est facultative et gratuite.
- (4) Pour le remboursement du solde débiteur de vos utilisations ordinaires de votre crédit renouvelable.
- (5) Le solde débiteur est le capital restant dû, c'est-à-dire le montant du capital qu'il vous reste à rembourser à une date donnée. Il sert de base au calcul des intérêts de l'échéance à venir. Les utilisations ordinaires (ou courantes) sont les opérations réalisées à crédit : virements effectués à partir du crédit renouvelable, les retraits d'espèces et les achats en magasin.
- (6) Possibilité de changer la formule de remboursement à tout moment entre deux arrêtés de compte, sous réserve que votre crédit ne présente pas d'impayé, ni retard de paiement, ni reports commerciaux, ni prise en charge par assurance. Chaque changement de formule entraîne une modification des conditions financières et de remboursement applicables au solde débiteur des utilisations ordinaires de votre crédit. Si vous effectuez plusieurs demandes de changement de formule entre deux arrêtés de compte, seule sera prise en compte votre dernière demande effectuée au maximum 10 jours ouvrés avant la date de prélèvement de la prochaine échéance.
- (7) Voir conditions financières sur votre contrat de crédit.
- (8) Vous pouvez choisir d'être prélevé entre le 3 et le 20 du mois. Sous réserve qu'à la date de votre demande, votre compte ne présente pas de retard de paiement. Le changement de date de vos prélèvements sera effectif au plus tard dans un délai de 10 jours suivant la date de votre demande.
- (9) Service accessible sous réserve de votre demande auprès de Cetelem et de communication de votre numéro de téléphone mobile en cours de validité.
- (10) Offre valable pour tous les adhérents au programme ma carte Confo+. Recevez 5% du montant de vos achats (les produits marchandises, les extensions de garantie, les assurances). Sont exclus de ce périmètre : les achats sur la Marketplace by Confo, les autres produits et services, les cartes cadeaux, le service après-vente, les services de mises à disposition (pose, livraison, montage et location) et la cotisation au programme de fidélité sur votre cagnotte à compter du jour de retrait ou de livraison des produits, et envoyés sous forme de chèque fidélité valable sans minimum d'achat.
- (11) Offre valable pour tous les adhérents au programme ma carte Confo+. Rapportez votre achat complet sous 30 jours à partir de la date d'enlèvement ou de réception de l'achat, sans l'avoir utilisé, dans son emballage d'origine et accompagné du ticket de caisse ou de la facture. Sont exclus : les exclusivités Internet, les services déjà utilisés ou activés, la literie, les logiciels, les jeux vidéo ouverts, les consommables (piles, ampoules, cartouches d'encre, DVD enregistrables, papier, etc.), les appareils d'hygiène (rasage, épilateur, brosse à dent électrique, etc.), les produits liés à un abonnement, une commande spéciale, les produits d'exposition ou soldés, les petits accessoires (câbles, produits sous blister, etc.).
- (12) Offre valable pour les adhérents au programme ma carte Confo+. Location gratuite d'une camionnette jusqu'à 2h dès 300 € d'achat effectué chez Conforama. Sous réserve de disponibilité du véhicule en magasin.
- (13) Détail des conditions et limite de garantie disponible sur simple demande. La Garantie Livraison Internet est un produit de Cardiff Assurances Risques Divers et est réservée aux porteurs d'une carte de crédit Conforama Visa Aurore.

BNP Paribas Personal Finance S.A. au capital de 529 548 810 €, siège social : 1, boulevard Haussmann - 75009 Paris - 542 097 902 RCS Paris, N° ORIAS 07 023 128 (www.orias.fr) agissant en qualité de Société de courtage d'assurance non soumise à l'exclusivité : liste des entreprises d'assurances partenaires disponible sur simple demande. Sociétés soumises à l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution - 61, rue Taitbout 75009 Paris

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)

Contactez-nous...

1



Votre conseiller commercial

0 820 00 99 00

Service 0,12 € / min
+ prix appel



**Votre Espace Personnel*
sur cetelem.fr**

(coût de connexion selon opérateur)

2

**Si la réponse donnée par
votre conseiller ne vous
a pas apporté satisfaction :**

votre Service Consommateurs :

- en écrivant à :
Service Consommateurs
95908 Cergy-Pontoise Cedex 09
- ou par mail via votre Espace Personnel
sur **cetelem.fr** (coût de connexion selon opérateur)

3

**Si un point de désaccord persiste :
votre service Médiation
auprès de Cetelem :**

- en écrivant à :
ACI FCL - 9065 - 92595 Levallois-Perret Cedex
- ou directement en ligne sur :
<https://mediation-groupe.bnpparibas-pf.com>
(coût de connexion selon opérateur)



PLUS RESPONSABLES, ENSEMBLE

* Sous réserve de votre adhésion à l'Espace Personnel qui est gratuite et facultative.

Pour toute question relative à la bonne exécution de votre contrat ou pour le traitement de toute réclamation, vous pouvez appeler le 09 69 32 05 03 (appel non surtaxé).

**Vous pouvez vous opposer sans frais à l'utilisation de vos données
personnelles à des fins de prospection auprès de BNP Paribas Personal
Finance - Service Consommateurs - 95908 Cergy-Pontoise Cedex 09.**

Cetelem est une marque de BNP Paribas Personal Finance. Établissement de crédit - S.A. au capital de 529 548 810 €.

Siège social : 1, boulevard Haussmann 75318 Paris Cedex 09 - 542 097 902 RCS Paris.

N° ORIAS : 07 023 128 (www.orias.fr).